

Désignation de l'entreprise : SAS 7HRD Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 6 ALLEE EVARISTE GALOIS 63000 CLERMONT FERRAND Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 1 0 9 9 7 8 0 9 0 0 0 1 9 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31122023	N-1 31122022
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB			
	Frais de développement *	CX			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	98 960	35 138	24 779
	Fonds commercial (1)	AH			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			
	Terrains	AN	793 112	793 112	793 112
	Constructions	AP	5 569 788	875 009	4 799 752
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	748 635	362 650	427 394
	Autres immobilisations corporelles	AT	67 890	41 212	30 638
	Immobilisations en cours	AV	974	974	50 000
	Avances et acomptes	AX			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			
	Autres participations	CU			
	Créances rattachées à des participations	BB			
	Autres titres immobilisés	BD			
	Prêts	BF			
	Autres immobilisations financières*	BH			
	TOTAL (II)	BJ	7 279 362	1 314 009	6 125 677
	Matières premières, approvisionnements	BL	10 100	10 100	8 657
	En cours de production de biens	BN			
	En cours de production de services	BP			
ACTIF CIRCULANT	Produits intermédiaires et finis	BR			
	Marchandises	BT	108	108	141
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	10 437	10 437	6 190
	Autres créances (3)	BZ	67 279	67 279	259 040
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD			
	Disponibilités	CF	465 862	465 862	646 806
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	38 051	38 051	41 892
	TOTAL (III)	CJ	591 839	591 839	962 729
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	7 871 201	1 314 009	7 088 407
		1A		6 557 192	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes.	CP	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 7HRD</u>			Néant ☐	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>910 000</u>)	DA	910 000	910 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	91 000	91 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>BI</u>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG		
	Report à nouveau	DH	239 249	340 757
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	199 251	171 492
	Subventions d'investissement	DJ	102 000	114 000
	Provisions réglementées *	DK	249 098	186 416
	TOTAL (I)	DL	1 790 599	1 813 666
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 498 162	4 879 537
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	3 277	3 277
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	179 744	224 104
	Dettes fiscales et sociales	DY	65 459	89 846
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		60 000
	Autres dettes	EA	19 949	17 975
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	4 766 592	5 274 741	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 557 192	7 088 407	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	674 867	822 247
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7HRD

Société par actions simplifiée au capital de 910 000 euros
Siège social : 6 ALLEE EVARISTE GALOIS,
63000 CLERMONT-FERRAND

810 997 809 RCS CLERMONT-FERRAND

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 199 251,47 euros de la manière suivante :

- Prélèvement sur le compte « Report à nouveau créditeur » d'une somme de 101 048,53 euros
Lequel s'élèverait ainsi après prélèvement à 138 201,15 euros.

Pour former un bénéfice distribuable de300 300,00 euros

- Mise en distribution d'un dividende aux associés 300 300,00 euros
Soit un dividende de 33 euros par action.

Dont le paiement interviendra dans les trois mois de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

L'Assemblée générale déclare que les associés ont été informés :

- Que les revenus distribués sont soumis, lors de leur mise en paiement à un prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu (PFNL) de 12,8% et à des prélèvements sociaux de 17,2% (en ce compris la CSG), soit un total de 30%,
- Que peuvent demander à être dispensés du prélèvement forfaitaire non libératoire (PFLN) de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les associés personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- Que lors de la souscription de la déclaration d'impôt sur les revenus, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,8% est déduit du PFU (ou « flat tax ») dû et la CSG n'est pas déductible.
- Que l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire (PFLN) de 12,8% est déduit de l'impôt dû et la CSG est alors partiellement déductible. L'abattement de 40% est maintenu mais, les prélèvements sociaux sont assis sur le montant avant abattement. L'option est annuelle et globale et s'applique à l'ensemble des revenus entrant dans le champ du PFU (ou « flat tax ») perçus par le foyer fiscal.

Il est précisé que :

- le montant éligible à l'abattement de 40 %, prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, s'élève à 300 300,00 euros, soit la totalité du dividende distribué.

Il a en outre été rappelé aux associés que, le prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) et les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont prélevés à la source par l'établissement payeur, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les distributions de dividende effectuées au titre des trois derniers exercices

Exercices clos	Dividendes distribués	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/12/2022	273 000,00 euros	273 000,00 euros	-
31/12/2021	36 400,00 euros	36 400,00 euros	-
31/12/2020	-	-	-

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Bernard GORCE

